

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2020/2645(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: ajout des Bahamas, de la Barbade, du Botswana, du Cambodge, du Ghana, de la Jamaïque, de Maurice, de la Mongolie, du Myanmar/de la Birmanie, du Nicaragua, du Panama et du Zimbabwe dans le tableau de l'annexe et la suppression de la Bosnie-Herzégovine, de l'Éthiopie, du Guyana, du Laos, de Sri Lanka et de la Tunisie dudit tableau</p> <p>Complétant 2013/0025(COD)</p> <p>Sujet 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux</p> <p>Zone géographique Tunisie Myanmar Botswana Laos Barbade Bahamas Éthiopie Guyane Nicaragua Zimbabwe Maurice Ghana Sri Lanka Mongolie Jamaïque Cambodge Panama Bosnie-Herzégovine</p>	

Événements clés			
07/05/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)02801	
07/05/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 1 mois		
13/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/05/2020	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
16/06/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		